

Retour d'expérience sur la création d'entreprise : l'exemple de TinyBird

Pour ce numéro spécial « startup », le Réseau des Jeunes chimistes de la Société Chimique de France (RJ-SCF) a interviewé deux jeunes entrepreneuses qui ont créé leur startup en 2018. À travers cet échange et cet exemple concret, elles nous font part de toutes les étapes, de l'idée à sa réalisation, de leurs trucs et astuces, et bien sûr de toutes les difficultés rencontrées qui ont abouti à l'élaboration de ce beau projet.



Juliette et Lise (de haut en bas), les deux ingénieures chimistes qui ont lancé leur startup TinyBird en 2018.

D'où vous est venue l'idée de votre startup ?

Nous sommes Juliette et Lise ; jeunes diplômées, nous avons décidé de nous lancer dans l'aventure entrepreneuriale à la suite de nos études. Bien que nous n'ayons pas exactement le même parcours, nous sommes toutes deux ingénieures de Chimie ParisTech.

Gourmandes, nous avons voulu proposer une alternative aux bonbons classiques qui permette d'allier gourmandise et bien-être. L'idée nous est venue lors de notre dernière année d'école, en 2017. Nous avons créé la société en septembre 2018 et sommes actuellement en recherche de financements pour lancer la production et la commercialisation.

Juliette, fana de sport, veille au grain pour que nos produits soient sains, et Lise, gourmande invétérée, goûte chaque création pour s'assurer que le plaisir est au rendez-vous. Chez TinyBird, nous ne voulons pas faire de compromis ni sur le goût, ni sur les ingrédients – ni arômes, ni colorants, ni conservateurs. C'est pour cette raison que nous avons testé plus de 400 recettes et procédés avant d'arriver à notre produit final !

Pensez-vous que le monde des startups attire les jeunes chimistes ?

Les cursus ingénieurs forment de bons entrepreneurs. En effet, l'essence même de notre formation nous enseigne l'adaptabilité ainsi que la capacité d'analyser et de résoudre des problèmes dans de nombreux domaines. Nos expériences en recherche nous apprennent à trouver des solutions par nous-mêmes, autant de qualités essentielles pour créer son entreprise.

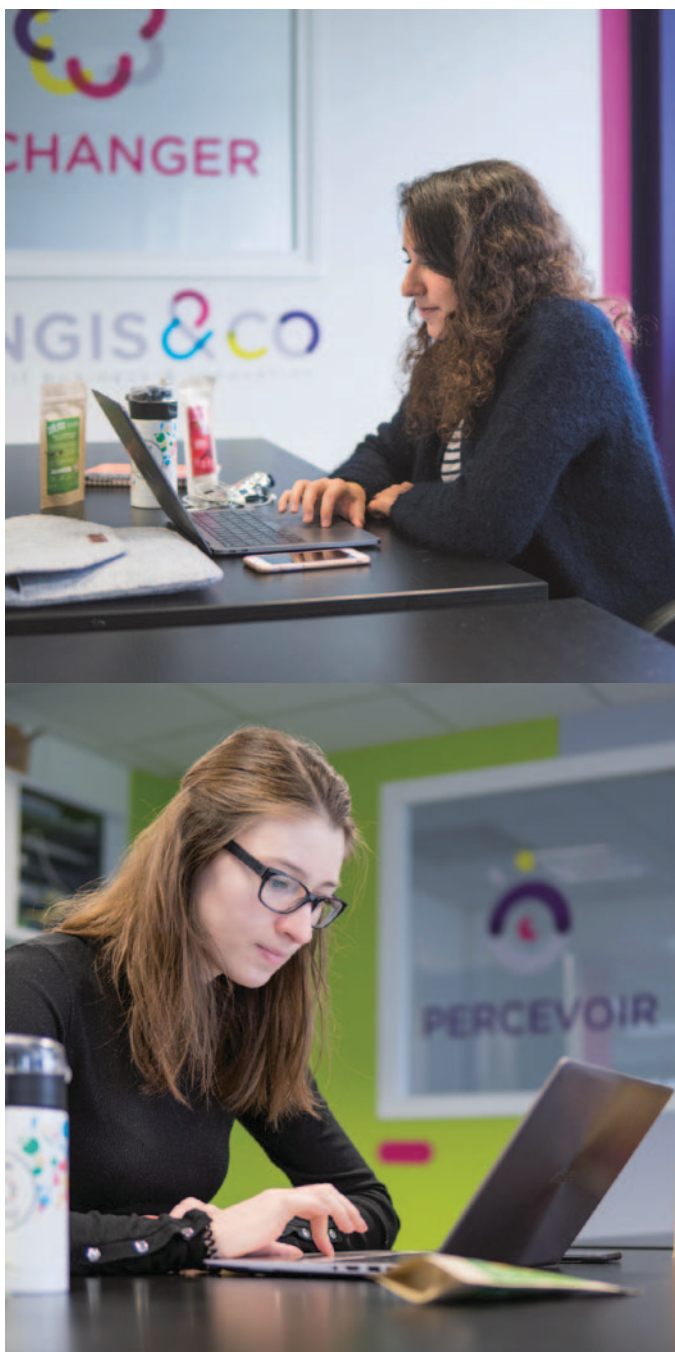
Malgré cela, on constate que peu de chimistes se lancent dans l'entrepreneuriat à la suite de leurs études, notamment si l'on compare avec d'autres formations comme les écoles de commerce ou les masters tournés vers le management. Cette disparité est sans doute due au manque de formations qui ont trait au monde de l'entreprise au sein des cursus scientifiques.

On peut néanmoins constater de nombreux changements et initiatives qui tendent à réduire cet écart en incitant de plus en plus les jeunes ingénieur.e.s à entreprendre, comme par exemple l'UE (unité d'enseignement) d'entrepreneuriat renforcé à Chimie ParisTech.

Est-ce plutôt pour fonder ou travailler dans une startup ?

Il existe deux manières d'intégrer une startup : rejoindre un projet existant ou créer sa propre entreprise.

Dans le premier cas, on pense souvent que l'on doit rejoindre un projet en rapport direct avec nos études et notre spécialisation, ce qui donne peu d'opportunités d'embauche au niveau de jeunes startups (souvent les startups à caractère



Lise et Juliette à l'incubateur Rungis & Co.

« innovation technologique » ont parmi leur fondateur un membre « technique » et rechercheront dans leur équipe des ingénieurs expérimentés...).

Les projets se basant sur une innovation technologique requièrent généralement des investissements colossaux pour commencer et développer cette innovation, et ceci sans aucune certitude sur le résultat et le retour sur investissement. Ces investissements sont un vrai frein pour un jeune diplômé qui veut monter son propre projet.

Cependant, la chimie est partout ! Elle peut s'appliquer à de nombreux domaines tels que l'agroalimentaire, la cosmétologie, l'énergie, l'environnement et bien d'autres. Il est donc tout à fait possible pour un chimiste de se lancer dans la création de son entreprise dans un domaine différent et pourtant intimement lié à la chimie. C'est notre cas avec TinyBird. Notre projet, bien qu'il s'agisse de bonbons 100 % naturels – combinant vrais fruits et superaliments bio –, fait appel à de nombreuses connaissances acquises pendant

nos études, comme la formulation de produits ou encore les procédés de production industrielle.

Bien sûr, nous sommes confrontées à de multiples problématiques n'ayant pas de lien avec les sciences ; c'est pour cela que de nombreux organismes de tutelle existent.

Qu'est-ce que les organismes de tutelle vous ont apporté ?

Les organismes de tutelle sont variés. Pour prendre l'exemple de TinyBird, voici un aperçu des différentes étapes d'accompagnement dont nous avons bénéficié.

Nous avons suivi le module d'entrepreneuriat lors de notre dernière année d'école; nous avons alors un mentor qui nous a aidé à mettre en place nos idées afin de déterminer une offre innovante qui réponde à un besoin du marché. Nous avons cinq mois pour monter une startup et proposer un business plan. En parallèle, nous avons commencé à développer le produit en réalisant une preuve de concept. Lors de ce module, nous avons pu répondre à différentes questions fondamentales pour se lancer :

- Quelle offre je souhaite proposer ? Quelles sont les valeurs que je veux divulguer ?
- Quelle est ma cible ? Sur quel marché je me situe ?
- Quels sont mes freins ? Quel pourrait être mon ou mes plans d'action possibles ?
- De quels moyens ai-je besoin pour les mettre en place ?

À la suite de ce programme nous avons été incubées au PSL-Lab, avec le statut étudiant-entrepreneur. À ce stade, nos questions devenaient plus spécifiques et nous recherchions à être mises en relation avec des personnes compétentes pouvant nous guider sur différentes problématiques aussi bien juridiques que liées au marketing ou commerciales.

À l'heure actuelle, nous sommes incubées à Rungis & Co. Situé sur le MIN de Rungis, cet incubateur est spécialisé dans la « foodtech » et nous permet d'être au contact de nombreux fournisseurs et prospects. Nous sommes dans une phase de pré-lancement, nos besoins ont donc évolué: nous recherchons de la mise en relation avec d'autres startups ayant les mêmes problématiques que nous ou de potentiels clients. Rungis & Co nous permet également de confronter nos idées et d'être guidées sur des questions techniques.

Les différents incubateurs proposent également de nombreux ateliers qui permettent de se former à différents sujets (financement, marketing...).

Est-ce que votre école et ses professeurs vous ont aidées ? Auriez-vous aimé avoir plus de soutien ? De la part de qui ?

Oui, nous avons été aidées, et notamment au début de notre projet par les encadrants de l'UE d'entrepreneuriat qui nous ont poussé à continuer. Cependant, notre envie d'entreprendre était présente avant. Juliette est venue faire sa troisième année de l'ENS à Chimie ParisTech tout spécialement pour suivre cette UE d'entrepreneuriat.

Bien que certaines choses se mettent maintenant en place dans les écoles d'ingénieurs, il reste des progrès à faire, notamment au niveau des réseaux. La mise en relation avec les anciens élèves, les professeurs et l'administration n'est pas toujours optimisée. Nous pourrions imaginer la mise au point d'une association d'élèves et d'anciens élèves ayant un intérêt commun pour l'entrepreneuriat, ce qui permettrait une meilleure utilisation des réseaux.

Quelles sont les différentes étapes de la création et les embûches à éviter ?

On nous l'a beaucoup dit dès le début de notre aventure et on le dit aussi : il ne faut pas se précipiter pour créer son entreprise. Tant que ce n'est pas nécessaire, il vaut mieux repousser la création. Elle a en elle-même un coût et une fois cette étape passée, les frais de fonctionnement (banque, assurance, cotisations sociales, comptabilité) s'accumulent vite !

Une fois la forme juridique de votre entreprise définie (SA, SAS, SARL – on vous conseille d'ailleurs le site de l'Agence France Entrepreneur⁽¹⁾ pour choisir de façon avisée votre statut) ainsi que le montant de votre capital (fonds pour démarrer votre activité), deux cas se présentent : soit vous entreprenez seul.e, soit vous vous associez.

Si vous créez votre entreprise seul.e, vous pouvez vous permettre de prendre un modèle de statuts gratuit en ligne, et vous n'aurez pas besoin de rédiger un pacte d'associés. Le pacte d'associés est la petite notice de secours juridique qui assure la gouvernance de votre entreprise en cas de conflit.

Si vous êtes plusieurs, il est très conseillé de vous faire accompagner. La rédaction du pacte d'associés est un charabia juridique qui vous donnera des migraines. Le choix de votre avocat est très important ; vous devez pouvoir discuter ouvertement avec lui. Cependant, ne pensez pas qu'il sera là pour faire le boulot à votre place !

Pour vous donner une idée des coûts liés à la création, voilà quelques ordres de grandeur :

- dépôt de capital : à vous de voir en fonction de vos statuts et de vos apports personnels ;
- frais d'avocat : environ 2 000 € pour la rédaction des statuts et du pacte d'associés ;
- frais de greffe : 400 € (si vous le faites vous-même ; les formalistes peuvent réclamer jusqu'à 1 500 €).

Le plus difficile est de savoir par où commencer... Nous vous conseillons de prendre rendez-vous dans quatre ou cinq banques pour voir ce qu'elles proposent sur l'ouverture d'un compte professionnel. Ensuite, dirigez-vous vers un cabinet d'avocats.

Une fois la banque et l'avocat choisis, les statuts et le pacte rédigés et validés, vos multiples rendez-vous banque/avocat bloqués, vos questions posées au greffe ou à la chambre de commerce, vous allez assister à une petite danse administrative des plus amusantes :

- Round 1 : donner un « projet des statuts » rédigé par votre avocat à votre banque.
- Round 2 : faire le dépôt de capital ; votre banquière vous remettra alors un document qui prouve le dépôt.
- Round 3 : transmettre ce document à votre avocat qui pourra alors finaliser les statuts et vous les faire signer.
- Round 4 : rassembler une montagne de documents et les donner au greffe.
- Round 5 : choisir un journal le plus obscur possible pour son prix afin de déposer une demande d'annonce légale (à 5 euros la ligne, compter au minimum 300 € !).
- Round 6 (optionnel) : vous avez oublié/mal compris/mal rempli un document et vous faites un (ou plusieurs) aller-retour express avant de pouvoir déposer votre dossier complet.

En bref, entre la première rencontre avec votre avocat et le dépôt de votre dossier, vous pouvez facilement compter six semaines.



Quelles sont les prochaines étapes ?

Nous sommes à l'aube de la première production et de la commercialisation ! Bien que nous ayons réussi à réunir près de 14 000 € lors de notre campagne de crowdfunding, il nous faut encore faire un prêt d'honneur et un prêt bancaire pour financer notre production. Nous avons en effet décidé de produire nous-mêmes et de ne pas sous-traiter. Cela nous permet de garder une plus grande flexibilité dans la production, de conserver notre autonomie, et aussi de protéger le secret de notre recette. Bientôt, vous pourrez nous retrouver dans certains points de vente en région parisienne, en épicerie fine dans un premier temps puis dans vos magasins de proximité !

Propos recueillis par **Alexandre HERVÉ***, chercheur postdoctoral au Laboratoire de Chimie de la Matière Condensée (LCMCP, Sorbonne Université/CNRS/Collège de France, Paris), vice-président de la Société Chimique de France en charge des relations avec les jeunes chimistes, membre du Bureau du RJ-SCF.

*relation.scf.rjscf@societechimiquedefrance.fr

(1) www.afecreation.fr

**Retrouver
les aventures
de Juliette et Lise
sur www.tinybird.fr**